

06 JAN. 2015

Service Courrier

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du 12 DECEMBRE 2014

DLB 1090/2014

L'an deux mille quatorze et le Vendredi 12 Décembre 2014, à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Alain BIOLA, Louis BORRAS, Bernard CHAUD, Bruno JULIEN, Jean-Pierre LAMBERT, Dominique MARCOS, Jean-Claude RENU, José SATORRE, Michel SUERE, Claude BASTIER, Philippe AUDOUI, Jean-Marie AT, Edgar SICARD, Louis BENTAJO, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Marc GUERIN, Adam DA SILVA, Laurent DURBAN, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Cédric CHAUVEAU, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Jean-Camille PALMIER, Philippe MARTINEZ, Stéphane PEPIN-BONNET, Daniel RENAUD, Alain RYAX, Bernard SAUCEROTTE, Michel TRINQUIER, Olivier BRUN, Christian RIGAUD, Christian ALLEMNAY, Antoine BARXIAS-CASTIES, François TAUPIN, Paul ISARD, Michel SALLES, Olivier ASTRUC.

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Lyliane MOULARD, Marion MAERTENS, Mélanie MUR, Béatrice FRANCES, Martine VIBAREL-CARREAU, Sylvie KLEIN, Mélanie MUR.

Absents excusés : Laure GODEFROY, Marie-Hélène MATTIA, Christine PRADEL, Annie ROUGEOT, Annick SATGER, Muriel ICHER

Philippe HUPPE, Robert GELY, Jean-Yves LE BOZEC, Christian JANTEL, Guy ASSEMAT, Pierre USACHE, Daniel BARTHE, Philippe BOUCHE, Jean-Luc CHAILLOU, Gilles D'ETTORE, Alain DURO, Etienne NORBERT, Julien BRUNO, Michel LOUP, Jean-Louis MADALLE, Serge MALDONADO, Pierre MARHUENDA, Alain MARTI, Philippe MARTINEZ, Richard NOUGUIER, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT, Henri SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Emmanuel VILLANEUVA, Claude VISTE, Gérard COMBES, Sébastien FREY, Vincent GAUDY.

Objet : CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre d'une passation de Délégation de Services Publics, il est obligatoire de créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL), selon l'article L1413.1 du CGCT.

La CCSPL est constituée d'élus et d'association.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de procéder à la désignation des membres de cette commission.

En ce qui concerne les élus, Monsieur le Président propose les candidatures des conseillers syndicaux suivants :

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

22 DEC 2014

SERVICE COURRIER

h

- Michel LOUP
- Vincent GAUDY
- Michel SUERE
- Jean-Claude RENU
- Marion MAERTENS
- Gérard BARRAU
- Stéphane PEPIN-BONNET
- Richard NOUGUIER

SICTOM PEZENAS - AGDE
REÇU LE

06 JAN. 2015

Service Courrier

En ce qui concerne les associations, Monsieur le Président propose les associations suivantes :

- Collectif Inter Associatif Déchets (Porte-parole Robert Clavijo / Béziers)
- Société Protectrice de la Nature de Pézenas (Président Paul Ivorra)
- AGATHE (Président Jacques Treilles / Agde)
- PREVIRISQUES (Président Jean-Claude Aubanel / Florensac)

Le Comité Syndical, la présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,


DESIGNE les associations telles qu'indiquées ci-dessus comme devant nommer leur représentant afin de siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

NOMME les conseillers syndicaux proposés par Monsieur le Président en qualité de représentants du SICTOM pour siéger au sein de ladite commission.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président, ³



PEZENAS-AGDE
SICTOM
Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 23/12/2014 et de sa publication le 06/01/2015

A Nézignan l'Évêque, le

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
23 DEC. 2014
SERVICE COURRIER



SICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr